



N° 7049
Entrée le 24.10.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 24.10.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre l'Enseignement supérieur et de la Recherche** concernant **la Foire de l'Étudiant 2022**.

Depuis de nombreuses années, la Foire de l'Étudiant est l'événement de référence au Luxembourg pour les élèves et étudiants qui souhaitent s'informer sur les études supérieures et sur les différentes associations des jeunes. En toute logique, l'événement constitue aussi une opportunité importante pour ces dernières de se présenter et d'échanger de vive voix avec les jeunes.

L'édition 2022 de la Foire les 27 et 28 octobre marquera, dans une certaine mesure, un retour à la normale après deux ans de crise pandémique aigue. Il nous revient que le *Jugendrot* (CGJL) a été invité à y participer en présentiel seulement après en avoir fait la demande expresse. Toujours selon nos informations et contrairement aux éditions pré-pandémiques, la trentaine d'associations membres du *Jugendrot*, représentant les secteurs socio-éducatif, politique, syndical et du scoutisme, n'auront plus la possibilité de se présenter individuellement aux jeunes dans un contexte présentiel.

Même dans l'hypothèse où ces associations puissent participer individuellement en tant qu'exposants « virtuels » à la plateforme digitale de la Foire, il est à craindre qu'elles n'auront pas la même visibilité ni la qualité des échanges que par le passé. De même, les jeunes participant uniquement à l'événement présentiel et qui voudront s'informer sur les différentes associations risqueront eux-aussi de rester sur leur faim.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) Monsieur le Ministre peut-il confirmer que le *Jugendrot* et ses associations membres ne disposeront que du seul stand du *Jugendrot* pour participer à la partie présentielle de la Foire de l'Étudiant 2022 ? Dans l'affirmative, pourquoi une présence individuelle comme lors des éditions passées a-t-elle été exclue ?**
- 2) Monsieur le Ministre envisage-t-il, en vue des éditions futures de la Foire de l'Étudiant, de redonner la possibilité à ces associations de se présenter individuellement aux jeunes ?**

3) Dans l'hypothèse où l'intention serait de limiter le cercle des exposants à la Foire de l'Étudiant aux seuls acteurs de l'enseignement supérieur dans un sens strict, Monsieur le Ministre envisage-t-il de mettre à disposition des associations susmentionnées d'autres moyens pour promouvoir leurs activités et pour échanger de vive voix avec les jeunes ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Jessie THILL
Députée



Djuna BERNARD
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n°7049 des honorables députées Jessie Thill et Djuna Bernard relative à la Foire de l'Étudiant 2022

Pour répondre aux questions soulevées par les honorables députées et pour de plus amples explications sur le concept de la Foire de l'Étudiant 2022, je me permets de renvoyer à ma réponse à la question parlementaire n°6676.

Ainsi, conformément à l'objectif primaire de la Foire consistant à informer les futurs étudiants sur les différentes possibilités d'études supérieures, l'édition 2022 de la Foire de l'Étudiant s'est concentrée sur les acteurs actifs dans le domaine de l'enseignement supérieur, à savoir sur les universités et autres institutions d'enseignement supérieur, d'une part, et sur les associations et cercles étudiants, d'autre part.

Toutefois, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a offert au *Jugendrot* en tant qu'organisation faitière de nombreuses associations de jeunesse, l'opportunité d'organiser un stand en présentiel pendant les deux journées de la Foire au campus universitaire de Belval. Les organisations membres qui l'auraient souhaité auraient pu se relayer sur ce stand.

Le concept adopté pour la Foire de cette année est évidemment évolutif et sera, en fonction des expériences futures, certainement ajusté au fil des années. Actuellement, une analyse quantitative et qualitative de l'événement est en cours. Dans ce contexte, des enquêtes de satisfaction seront réalisées dans les prochaines semaines auprès des exposants, d'une part, et des lycées et des élèves, d'autre part.

Une décision concernant le concept de la prochaine Foire de l'Étudiant sera prise sur base de cette analyse au courant du premier trimestre 2023. L'objectif de cette décision sera de définir, à moyen terme, un modèle durable pour la Foire de l'Étudiant, qui réponde à toutes les exigences d'une information moderne, efficace et précise de nos futurs étudiants.

Luxembourg, le 22 novembre 2022

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(s.) Claude Meisch